

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC598

présenté par
Mme Charvier, rapporteure

ARTICLE 20

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, substituer au mot :

« sera »

le mot :

« est ».

II. – En conséquence, aux deuxième et troisième phrases du même alinéa, substituer par deux fois au mot :

« seront »

le mot :

« sont ».

III. – En conséquence, à la quatrième phrase du même alinéa, substituer au mot :

« entraînera »

le mot :

« entraîne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.